

	<p>Premier ministre COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES</p>	<p>MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES</p>	<p>MINISTÈRE DE LA CULTURE</p>
---	--	---	------------------------------------



Modalités de candidature



C'est mon patrimoine ! - Edition 2018 ***Région Île-de-France***

C'est mon patrimoine est un dispositif piloté, au niveau national, par la Direction générale des patrimoines (DGP) du Ministère de la Culture (MC), et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Pour la région francilienne, il est piloté par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS), en collaboration avec les Préfectures de département et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS).

Les candidatures seront examinées par une commission régionale composée par des représentants de la DRAC, de la DRJSCS, des DDCS et des préfetures ainsi que des délégués du préfet en charge de la thématique culturelle.

Les candidatures retenues par la commission régionale et faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des crédits de la politique de la ville (programme 147) seront transmises au niveau national (CGET) pour validation. Pour le Ministère de la Culture, conformément aux orientations stratégiques 2018 du programme 224, de soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle, le niveau opérationnel retenu est celui des régions (DRAC).

POUR CANDIDATER :

Envoyer le dossier de candidature dûment complété, daté et signé par le représentant légal du porteur du projet à :

Delphine REGALASTI delphine.regalasti@culture.gouv.fr pour la DRAC,
et *Philippe NEVEU* philippe.neveu@drjscs.gouv.fr pour la DRJSCS.

La DRAC et la DRJSCS informeront, par courrier électronique, les candidats, au plus tard mi-mars 2018, des décisions prises ainsi que, le cas échéant, du montant de la ou des subvention(s) qui leur est (sont) accordée(s).

Comme pour les éditions précédentes, un projet pourra être labellisé *C'est mon patrimoine* sans que son porteur ne sollicite de subvention(s) à la DRAC ou à la DRJSCS (crédits politique de la ville).

Les structures admises [suite à la commission régionale et après validation de la DRAC et du CGET], et qui font l'objet d'une demande de subvention à la DRAC et/ou à la DRJSCS devront adresser, dans les meilleurs délais, leur(s) demande(s) en envoyant le dossier CERFA N°12156*05 selon les instructions qui leur seront alors transmises.

Après traitement de leur dossier CERFA, les structures recevront par courrier postal un arrêté portant attribution de la subvention accordée par la DRAC et/ou la DRJSCS.

Les structures non retenues recevront un courrier postal, cosigné par la DRAC et la DRJSCS, notifiant le rejet.

Les porteurs de projet retenus en 2017 et qui renouvellent leur candidature en 2018, devront obligatoirement transmettre le compte-rendu financier de subvention (Cerfa N°15059*01) et/ou le bilan de l'action menée en 2017.

Calendrier :

- Date limite de réception des candidatures : **vendredi 9 février 2018.**
- Information aux porteurs des projets retenus au plus tard mi-mars 2018.
- Saisie en ligne des programmes, par les porteurs de projets retenus à partir d'avril 2018.

Vos contacts :

DRAC Île-de-France

Service du Développement et de l'Action Territoriale

Delphine REGALASTI

delphine.regalasti@culture.gouv.fr

47 rue Le Peletier - 75009 PARIS

DRJSCS Île-de-France

Service Politique de la ville, Jeunesse et Education populaire

Philippe NEVEU

philippe.neveu@drjscs.gouv.fr

6-8 rue Eugène Oudiné – CS 81360 – 75634 Paris cedex 13